



Organisme de bassin versant  
Abitibi-Jamésie

*L'eau, notre richesse collective!*

**Table régionale de gestion intégrée de l'eau  
par bassin versant Abitibi-Jamésie,**

Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie

---

Lieu : UQAT, pavillon Amos, salle 5024  
341, rue Principale Nord  
Amos (Québec)  
J9T 2L8

Le 18 février 2020. Étaient présents :

- M. Ghislain Galarneau, Administrateur – Secteur agricole, OBVAJ ;
- M. Simon Simard, Union des producteurs agricoles ;
- M. Mathieu Bellerive, Conseiller municipal, Municipalité de Macamic ;
- Mme Audrey Gauthier-Dubuc, Inspectrice en bâtiment et responsable de l'urbanisme, Lebel-sur-Quévillon ;
- M. Donald Blanchet, SESAT ;
- M. Frédéric Bilodeau, Conseiller en santé environnementale, Direction de la santé publique ;
- Mme Jacinthe Châteauvert CREAT ;
- M. Jonathan Arseneault, MRCAO ;
- M. Richard Genest, Association chasse et pêche Val-d'Or, administrateur à l'OBVAJ ;
- Mme Cindy Cormier, Golder Associés ;
- Mme Isabel Dufresne, ville d'Amos ;
- M. Jonathan Gagnon, MELCC;

Étaient également présents :

- M. Omar Daouda, Directeur général sortant, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie ;
- M. Luc Bossé, Directeur général, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie
- Mme Hajar Essalama, Chargée de projet, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie ;
- M. Christian-Raphael Gilbert, Chargé de projet, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie.

## 1. Ouverture de la séance

La rencontre débute à 13h11. M. Omar Daouda souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence à cette première rencontre de la nouvelle année 2020. Considérant le changement dans l'équipe de l'OBVAJ, M. Omar Daouda animera pour une dernière fois la rencontre et cédera le poste de directeur général à M. Luc Bossé.

*Un tour de table de présentation des membres est effectué.*

## 2. Lecture de l'ordre du jour

M. Omar Daouda fait la lecture de l'ordre du jour. Aucune modification n'est apportée et le point varia reste ouvert.

### 3. Présentation de projet d'analyse de la qualité des eaux de surface (2017-2019)

13:20 -14:20

Mme Hajar Essalama présente les résultats d'échantillonnage de trois années de suivi. Elle explique que le projet a pour objectif de dresser un état global de la qualité de l'eau dans la région, de déterminer les cours d'eau de mauvaise qualité de l'eau et d'évaluer l'impact des pressions anthropiques y sont présentes. Au total, treize (13) stations d'échantillonnage ont été mises en place, en plus de stations de réseau-rivières et de réseau de surveillance volontaire des lacs. Mme Essalama poursuit sa présentation en démontrant que parmi les rivières analysées, six connaissent une qualité de l'eau dégradée, tels que la rivière Duparquet (Gallichan), la rivière Dagenais (Palmarolle), la rivière La Sarre (St-H-de-Mancebourg), la rivière Landrienne (St-de-Marc-de-Figuery), la rivière Crique Paquet (St-de-Marc-de-Figuery) et le ruisseau Thibault (Amos). Les matières en suspension, les coliformes fécaux et le phosphore total sont les paramètres responsables de cette dégradation. Généralement, les activités agricoles, l'absence de stations d'épuration, les rejets industriels et la densité urbaine élevée sont des sources possibles de la détérioration de la qualité de l'eau de ces rivières.

Mme Essalama soulève également l'impact des eaux de ruissellement sur la qualité de l'eau de certains cours d'eau. Une comparaison des résultats d'échantillonnage en temps sec (absence de pluie) et en temps de pluie révèle la détérioration de la qualité de l'eau après de fortes précipitations des rivières suivantes : Lois (Macamic), Duparquet (Gallichan), Landrienne (St Marc de Figuery), Thibault (Amos), Taschereau (Belcourt) et Crique Paquet (St Marc de Figuery).

Les résultats de l'indice de la qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP<sub>6</sub>) ont été comparés à ceux de l'indice de diatomée de l'est du Canada (IDEC). Cette comparaison montre les limites de certaines méthodes selon les milieux échantillonnés. Dans certaines rivières, les diatomées ont été des témoins de la pollution alors que selon les tests physico-chimiques la qualité de l'eau est satisfaisante.

En analysant les paramètres in situ tels que la conductivité de l'eau, la température de l'eau, l'oxygène dissous et le pH, il s'est avéré que le ruisseau Thibault est le seul ayant une conductivité élevée en comparaison avec les autres cours d'eau. La rivière Fournière se distingue par un pH acide variant de 3 à 4. Les rivières Lois (Macamic), Thibault (Amos) et la rivière Taschereau (Belcourt) ont enregistré une teneur d'oxygène dissous inférieure à 6 mg/l, ce qui n'est pas favorable pour la vie aquatique.

Quant à la qualité de l'eau des lacs, l'état trophique global du lac Abitibi demeure au même niveau d'eutrophisation avancé (eutrophe et hypereutrophe) que les trois dernières années (2017,2018 et 2019). Les lacs Macamic, Lois, Blouin et Montigny ont subi une dégradation de la qualité de l'eau dans le temps, en passant d'un état acceptable en 2017 (mésotrophe) à critique en 2019 (mésio-eutrophe ou hypereutrophe). Les lacs Legendre et Berry demeurent en bonne santé (oligotrophe), le lac Beauchamp a gardé également son état méso-eutrophe pendant les trois années. Les lacs d'Alembert et Lemoine sont les seuls ayant connu une amélioration de la qualité de l'eau (eutrophe en 2017 et mésotrophe en 2019).

Mme Essalama termine sa présentation par quelques recommandations afin d'améliorer la qualité de l'eau des rivières dégradées, telles que :

- Déterminer les sources de pollution des rivières Landrienne, Thibault, Duparquet (station aval) et Crique Paquet.
- Maintenir les efforts pour la caractérisation et la plantation de bandes riveraines agricoles.
- Sensibiliser les citoyens et les agriculteurs sur les impacts de certains usages sur la qualité de l'eau et expliquer les bonnes pratiques.
- Identifier les surfaces dénudées et procéder à leur reboisement pour éviter l'érosion et le lessivage des sédiments.
- Analyser la conformité réglementaire des fosses septiques des résidences proches des rivières polluées.
- Étudier les sources de l'acidité de la rivière Fournière (station 6).

Pour donner suite à cette présentation, les membres de la table régionale partageaient certains avis. Mme Jacinthe Chateauvert proposait d'ajouter une recommandation visant les municipalités pouvant déployer plus d'efforts pour protéger la ressource en montrant l'exemple. Les municipalités qui n'ont pas de station d'épuration peuvent par exemple exiger des normes plus sévères pour les propriétaires de résidences hors réseau.

Certaines questions ont été également posées :

**Q1.** Est-ce que la mesure de la transparence est suffisante pour évaluer l'état trophique d'un lac ?

**R1.** Les données de la transparence de l'eau seules ne peuvent refléter la qualité de l'eau d'un lac. En fait, pour certains plans d'eau, les données de paramètres chimiques (le phosphore total, la *chlorophylle a* et le carbone organique dissous) ne sont pas disponibles pour certaines années. Nous nous sommes donc basés sur la transparence de l'eau et nous l'avons mentionné dans la partie limites et biais de l'étude.

**Q2.** Quels sont les facteurs pouvant influencer la transparence de l'eau d'un lac autre que la présence des cyanobactéries ?

**R2.** En fait, la prolifération des algues, des plantes aquatiques et aussi les sédiments dans l'eau pourront avoir une incidence sur la transparence de l'eau. Parfois même la couleur de l'eau pourra avoir une forte incidence sur la transparence de l'eau. Généralement, il est recommandé de ne pas mesurer la transparence de l'eau au moment d'une éclosion d'algues (cyanobactéries...).

**Q3.** On accuse souvent les activités agricoles qui sont à l'origine de concentrations élevées de phosphore total. Cependant pour le cas de Belcourt, il y a moins de terres cultivées qu'est-ce que serait donc la source de ces concentrations élevées de phosphore total dans la rivière Taschereau ?

**R3.** L'absence d'une station d'épuration des eaux usées de la municipalité de Belcourt pourrait être à l'origine de concentrations élevées du phosphore total dans la rivière Taschereau.

**Q4.** Vous dites que le projet a pris fin en été 2019. Est-ce que vous arrêtez le suivi de la qualité des eaux ?

**R4.** Selon le MELCC un suivi de la qualité des eaux de trois ans successifs est suffisant pour dresser un juste portrait d'une rivière. Pour les trois prochaines années, nous ciblerons d'autres cours d'eau. Nous avons déjà présenté lors de la dernière rencontre de la table les nouvelles stations d'échantillonnage qui feront l'objet d'un suivi de 2020-2022.

#### **4. Démarche cartographique dans le cadre de l'ajout au contenu du PDE, des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques**

---

14 :40-15 :25

M. Christian-Raphael Gilbert présente les résultats de la démarche cartographique dans le cadre de l'ajout au contenu du PDE, des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques. En considérant que chacune des OBV du Québec remettra au plus tard le 15 mars 2020 la mise à jour des éléments inscrits au PDE relatif aux objectifs de conservation des ressources en eau et des milieux qui leur sont associés. En ce sens, l'OBVAJ a élaboré une démarche cartographique dont l'objectif est de soutenir un processus de réflexion territorial afin de favoriser la réalisation des objectifs de conservation concernant les milieux humides selon les grands principes de la loi sur la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH). Les objectifs opérationnels sont d'appliquer une approche par bassin versant et de développer une approche par fonctions écologiques pour la quantification de la valeur écologique relative des MHH. La méthodologie est partielle, mais elle permet tout de même une analyse à deux échelles de quatre critères de biodiversité (diversité végétale, productivité primaire, taille et naturalité de la zone tampon) propre à chaque complexe de milieux humides. La démarche cartographique est appliquée à l'ensemble de la ZGIEBV de l'OBVAJ.

La création d'objectifs de conservations concernant les milieux humides à l'échelle d'un bassin versant est complexe et difficile. L'approche par bassin versant est respectée, en intégrant deux échelles spatiales, soit celle du diagnostic et celle de l'intervention au sein d'un même district. Les cartes développées alimenteront un processus de réflexion nécessaire en matière d'aménagement territorial. La démarche proposée permet aux

intervenants d'émettre des objectifs de conservation en simplifiant une réalité complexe pour les critères évalués. Cet exercice sera éventuellement utile pour les MRC dans l'élaboration de leurs plans régionaux de milieux humides et hydriques (PRMHH).

Ce document offre une bonne base pour entreprendre l'évaluation de fonctions écologiques sur le territoire de gestion de l'OBVAJ. Ce travail fera l'objet d'un peaufinement afin d'y greffer de nouvelles fonctions écologiques de MHH.

Pendant la présentation, les membres de la table régionale partageaient certaines questions :

**Q1.** Est-ce que l'*Atlas des territoires d'intérêt pour la conservation dans les Basses-Terres du Saint-Laurent* utilisé comme référentiel de base pour la démarche cartographique tient compte de la réalité du territoire de gestion de l'OBVAJ ?

**R1.** Oui. La démarche cartographique élaborée à la base a eu comme objectif premier d'élaborer un protocole applicable pour l'ensemble du territoire québécois selon la méthodologie. Il est à noter que les caractéristiques physiques d'un territoire ont un impact sur les propriétés des MH. Par exemple, une tourbière située dans la péninsule d'Ungava n'aura pas les mêmes caractéristiques qu'une tourbière située dans les Appalaches (CRECQ, 2012).

**Q2.** Est-ce que les résultats vont permettre de prendre une décision claire sur les objectifs du PRMHH ?

**R2.** La démarche cartographique permettra de structurer un processus de réflexion, mais ne permettra pas de prendre de décision claire par manque de précision, la démarche ayant un point de vue macroscopique. Pour aider à la décision, il faut inclure une caractérisation terrain, l'analyse d'images satellitaire et prendre en considération les caractéristiques inhérentes du territoire, les espèces floristiques rares ou les écosystèmes forestiers exceptionnels, par exemple.

**Q3.** Comment les objectifs de conservation concernant les milieux humides et hydriques sur le territoire de l'OBVAJ seront déterminés ?

**R3.** Les objectifs de conservation sur le territoire de l'OBVAJ seront choisis en collaboration avec la table de concertation suivant un processus de réflexion inspiré de la présente démarche et d'autres considérations, telles celles discutées dans les précédentes réponses, afin d'affiner la précision de connaissances inhérentes aux complexes de milieux humides présents sur la ZGIEBV de l'OBVAJ, entre autres.

**Q4.** Avez-vous pris en considération les prairies humides ?

**R4.** Les prairies humides ne sont pas directement répertoriées dans la classification des milieux humides selon l'inventaire forestier du 4<sup>e</sup> décennal. Le type de milieu humide se rapprochant le plus est « Dénudé humide ».

**Q5.** Comment maintenant les MRC pourront-elles conjuguer ces nouvelles données avec les organismes telle l'OBVAJ ?

**R5.** Chaque OBV remettra au plus tard le 15 mars 2020 la mise à jour des éléments inscrits au PDE relatif aux objectifs de conservation des ressources en eau et des milieux qui leur sont associés. D'ici là, une rencontre sera planifiée en lien avec les objectifs des MRC concernant leur PRMHH.

Fin de la rencontre : 16 :30

À la fin de la rencontre, chaque participant a rempli une fiche d'évaluation. L'objectif étant d'améliorer constamment la tenue des rencontres.

L'équipe de l'OBVAJ vous remercie grandement de votre précieuse collaboration.